

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres observations à formuler à cet égard? Je crois que nous avons tous présumé que telle serait la réponse à la question que le sénateur Brooks a posée au Sénat.

Le sénateur White a posé quelques questions se rapportant aux dépenses des forces canadiennes au service de la Force d'urgence des Nations Unies à Chypre, au Congo et ailleurs. Pourriez-vous, monsieur Steele, renseigner les membres du Comité sur ce point?

M. STEELE: Je n'ai que des renseignements très généraux à apporter à l'heure actuelle. Mais je précise qu'ayant vu dans les délibérations du Sénat la question qu'a posée le sénateur White, nous sommes entrés en contact avec le ministère de la Défense nationale qui doit nous procurer ces renseignements. Nous savons qu'on est à préparer la réponse qui sera fournie au Comité directement ou par notre intermédiaire.

J'ajoute qu'en général, lorsque de tels déboursés reviennent chaque année devant le Conseil du Trésor, on les étudie véritablement en regard des comptes en souffrance pour ainsi dire et nous nous demandons si les Nations Unies remboursent effectivement au Canada la part qui lui revient. Nous croyons qu'on garde courants de tels comptes.

Il y a eu quelques retards. Je me souviens de la Force canadienne qui s'est rendue au Congo et des dispositions prises par les Nations Unies à cette fin. Au début, chaque nation finançait d'avance en quelque sorte sa propre participation, de même que le transport du contingent canadien au Congo. Le coût du maintien de cette force est imputé sur le budget de la Défense nationale. Les Nations Unies ont eu beaucoup de difficulté à obtenir les fonds spéciaux nécessaires à cette fin, ce qui explique les retards survenus. Je ne sais trop toutefois si ces délais se perpétuent. Je crois qu'on nous rembourse l'argent dépensé à cette fin: c'est du moins le renseignement que j'ai obtenu l'automne dernier, lorsque nous avons étudié cette question avec les ministères en cause, le ministère des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale.

Le sénateur ISNOR: Comment ce montant figure-t-il dans les comptes publics, monsieur Steele? Comme une dépense?

M. STEELE: Tout d'abord, la dépense devrait être séparée du coût normal de la Défense nationale, puisqu'elle ne s'y rapporte pas. Je doute que les comptes publics donnent une répartition détaillée de ces opérations, même si elle pouvait se faire. Le remboursement serait inscrit comme un versement au fonds du revenu consolidé provenant des Nations Unies.

Le sénateur ISNOR: En toute justice pour le ministère de la Défense nationale, il faudrait indiquer les frais de maintien du contingent et établir un crédit à cette fin, de façon à ne pas augmenter les dépenses totales du ministère.

M. STEELE: Je le voudrais bien, mais une difficulté survient constamment puisque les deux événements ne s'harmonisent pas dans le temps. Pour pouvoir accorder un crédit à cet égard dans les dépenses de la Défense nationale et l'inscrire ainsi dans les prévisions budgétaires ou les comptes publics, il faudrait que nous soyons assurés de recevoir une telle somme d'argent parce que, autrement, vous ne voteriez que le montant net nécessaire.

Le sénateur GROSART: Quelle est la nature de l'engagement que les Nations Unies prennent à l'égard d'un pays comme le Canada lorsqu'il fait de tels déboursés?

M. STEELE: De par sa participation, le Canada accepte les conditions proposées. Je ne peux vous donner de renseignements précis sur les ententes régissant les contingents au service des Nations Unies outre-mer, mais elles sont explicitement définies dans les résolutions des Nations Unies qui ont trait à ces opérations.